



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

SUR LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE DE SARREGUEMINES ET LA CREATION D'UN PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS

Le public est informé que par arrêté municipal en date du 21 septembre 2018, le Maire de la Ville de Sarreguemines a prescrit la tenue d'une enquête publique unique sur la révision du Plan Local d'Urbanisme et la création d'un Périmètre Délimité des Abords, qui se déroulera en Mairie :

Du Mercredi 10 octobre 2018 au Lundi 12 novembre 2018 inclus

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en Mairie de Sarreguemines pendant toute la durée de l'enquête soit 33 jours consécutifs, aux heures habituelles d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30).

Le dossier d'enquête sera également consultable le cas échéant sur un poste informatique en Mairie et sur le site Internet dédié à l'enquête : <http://registredemat.fr/plu-sarreguemines>

Le public pourra présenter ses propositions ou observations sur le registre d'enquête à la Mairie, adresser un courrier au Commissaire Enquêteur à la Mairie de Sarreguemines - 2 rue du Maire Massing 57200 SARREGUEMINES ou encore, par le biais d'un registre dématérialisé accessible sur le site <http://registredemat.fr/plu-sarreguemines> ainsi que par courriel à l'adresse suivante : plu-sarreguemines@registredemat.fr

Le Périmètre Délimité des Abords et l'évaluation environnementale du projet de PLU qui figurent dans le rapport de présentation, ainsi que l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement seront joints au dossier.

M. Camille HERRMANN a été désigné commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Strasbourg. Il se tiendra à la disposition du public en Mairie aux dates et heures ci-dessous :

- Mercredi 10 octobre 2018 à 8h30 à 12h
- Vendredi 12 octobre 2018 de 14h00 à 17h30
- Mardi 23 octobre 2018 de 8h30 à 12h00
- Vendredi 02 novembre 2018 de 8h30 à 12h00
- Jeudi 08 novembre 2018 de 14h00 à 17h30
- Lundi 12 novembre de 14h00 à 17h30

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Celui-ci disposera d'un délai de 30 jours à compter de la fin de l'enquête pour remettre à M. le Maire le dossier accompagné du registre et pièces annexées ainsi qu'un rapport et ses conclusions motivées. Une copie sera transmise à Monsieur le Préfet de la Moselle ainsi qu'à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Le rapport et les conclusions de M. HERRMANN seront tenus à la disposition du public, à la Mairie de Sarreguemines ainsi que sur le site Internet de la Ville, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Aux termes de l'instruction de l'enquête, le Conseil Municipal de la Ville aura la compétence pour prendre la décision d'approbation du PLU révisé et de la création d'un Périmètre Délimité des Abords.

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué


Sébastien Jean STEINER